

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1357****20 décembre 2003****SOMMAIRE**

<b>A.R.T. - Absolute Return Target Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65091</b>	<b>Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65136</b>
<b>Arona Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65128</b>	<b>Nordev Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65134</b>
<b>B.C. Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65119</b>	<b>Nostag S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65130</b>
<b>C&amp;P Funds, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65135</b>	<b>Novartis Asset Management, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>65130</b>
<b>Canillac Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65132</b>	<b>Novartis Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>65129</b>
<b>Cormet Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65129</b>	<b>Novartis Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>65127</b>
<b>Corporate Investment Partners S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65124</b>	<b>Overland Trust Corporation S.A., Luxembourg</b> ..	<b>65119</b>
<b>D-Tex, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>65128</b>	<b>Overland Trust Corporation S.A., Luxembourg</b> ..	<b>65120</b>
<b>Dexia Protected, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65122</b>	<b>Palandis Investment S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65127</b>
<b>Dexia Protected, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65122</b>	<b>Parvest, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65131</b>
<b>Dixie S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65126</b>	<b>Pianegonda International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65126</b>
<b>DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Contern</b> .....	<b>65127</b>	<b>PPM Far East Derivatives Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65124</b>
<b>E.P. Europe Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65126</b>	<b>Ridgewell International S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65134</b>
<b>Encore Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65120</b>	<b>Robeco Capital Growth Funds, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65128</b>
<b>Encore Entreprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65120</b>	<b>Robeco Capital Growth Funds, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65128</b>
<b>Enemge S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65124</b>	<b>Robeco Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg</b> ..	<b>65125</b>
<b>Faber (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg</b> ..	<b>65133</b>	<b>Robeco Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg</b> ..	<b>65125</b>
<b>Fidelity Nikko Global Selection</b> .....	<b>65117</b>	<b>Salttillo S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65130</b>
<b>Fidelity World Funds</b> .....	<b>65115</b>	<b>SCER London Residential Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65131</b>
<b>Financière Tiara S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65136</b>	<b>SCER London Residential, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>65123</b>
<b>Fintour S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65129</b>	<b>Sofitex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>65131</b>
<b>Forteresse Investissements S.A., Luxembourg</b> ..	<b>65130</b>	<b>Stern Development A.G., Luxembourg</b> .....	<b>65126</b>
<b>Fortezza S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65130</b>	<b>Truck &amp; Equipment Center S.A., Angelsberg</b> .....	<b>65123</b>
<b>Giofin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65118</b>	<b>Unirec S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65129</b>
<b>Groupe Albert Ier S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65129</b>	<b>Vector Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65133</b>
<b>Groupe Charel Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65119</b>	<b>Vern Participations et Gestions Immobilières S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65121</b>
<b>Horlux 2 S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65121</b>	<b>Vern Participations et Gestions Immobilières S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65121</b>
<b>Immo Market Consulting, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>65122</b>	<b>Vern Participations et Gestions Immobilières S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65121</b>
<b>Interbeteiligungen AG, Luxembourg</b> .....	<b>65125</b>	<b>Winning Funds, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>65133</b>
<b>Interface, S.à r.l., Howald</b> .....	<b>65123</b>	<b>Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65134</b>
<b>Jobstock Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65090</b>		
<b>Jubelade S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>65126</b>		
<b>Kyle-Stone Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65127</b>		
<b>Lynes Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65136</b>		
<b>M.B.S. - Media Blu Sam S.A., Luxembourg</b> .....	<b>65126</b>		

**JOBSTOCK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.092.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the fifteenth of October.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr Petri Tapani Kuusisto, business man, born in Toholampi (Finland) on the 30th of October 1964, residing in Raikuranne 2C34, 01620 Vantaa (Finland);

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgique), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- The company JOBSTOCK HOLDING S.A. société anonyme, with registered office at L-2410 Luxembourg, 18, Rue du Reckenthal, inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under number 39.092, (the «Company») has been incorporated by notarial deed on December 31, 1991, published in the Mémorial, Recueil Spécial C page 12.166 of 1992.

- The share capital of the Company presently amounts to LUF 9,000,000.- (nine million Luxembourg francs) consisting of 9,000 (nine thousand) shares with a par value of LUF 1,000.- (thousand Luxembourg francs) each, all the shares having been entirely paid in.

- The appearing person has become the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors and statutory auditor of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und drei, den fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtswohnsitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Petri Tapani Kuusisto, Geschäftsmann, geboren in Toholampi (Finland) am 30. Oktober 1964, wohnhaft in Raikuranne 2C34, 01620 Vantaa (Finland);

vertreten durch Herrn Hubert Janssen, jurist, wohnhaft zu Torgny (Belgien), aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgennante Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, und mit derselben registriert zu werden.

Dieser Komparent, handelnd wir eingangs erwähnt, ersuchte den instrumentierenden Notar nachstehenden Gesellschaftsvertrag wie folgt zu beurkunden:

- Die Gesellschaft JOBSTOCK HOLDING S.A., société anonyme, mit Gesellschaftssitz am L-2410 Luxembourg, 18, Rue du Reckenthal, eingetragen am Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 39.092, (die «Gesellschaft») wurde gegründet zufolge einer notariellen Urkunde erstellt am 31. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Seite 12.166 von 1992.

- Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt LUF 9.000.000,- (neun Millionen Luxemburger Franken), eingeteilt in 9.000 (neun tausend) Aktien mit einem Nominalwert von je LUF 1.000,- (tausend Luxemburger Franken), welche voll eingezahlt sind.

- Der Komparent ist alleiniger Inhaber sämtlicher Aktien der Gesellschaft.

- Der Komparent, als alleiniger Aktionär, beschliesst hiermit ausdrücklich die Gesellschaft aufzulösen.

- Der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.  
 - Die Aktivität der Gesellschaft hat aufgehört; das Gesamtvermögen der Gesellschaft wird dem alleinigen Aktionär übertragen, der für alle, auch noch nicht bekannten Verbindlichkeiten und Verpflichtungen persönlich haftbar ist; folglich gilt die Liquidierung der Gesellschaft als abgeschlossen.

- Der alleinige Aktionär erteilt den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem statutarischen Abschlussprüfer uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die Gesellschaftsunterlagen werden während fünf Jahren am bisherigen Gesellschaftssitz verwahrt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Gesellschafterversammlung aufgehoben.

Der Unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass, auf Antrag des Komparenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Unterzeichnet: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 19CS, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

J. Elvinger.

(080745.3/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2003.

#### **A.R.T. - ABSOLUTE RETURN TARGET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.444.

In the year two thousand and three, on the second day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of A.R.T. - ABSOLUTE RETURN TARGET FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 79.444), incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 20th December, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 62 dated 29th January, 2001.

The meeting was opened by Mr Philippe Visconti, employee, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr Hugues de Monthébert, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Claude Bouillon, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

##### *Agenda:*

To amend and restate the articles of incorporation of the Company so that inter alia:

- the Company be governed by the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment;

- the board of directors of the Company be authorised to use the techniques of co-management and pooling;

- the article relating to the merger and liquidation of sub-funds of the Company be restated and completed.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

III. That the present extraordinary general meeting was convened by a notice to shareholders, containing the agenda, sent to all registered shareholders by registered mail on 20th November 2003, and by a notice, containing the agenda, published in the Luxemburger Wort on 20th November 2003.

IV. It appears from the attendance list that out of the seven hundred and fifty-six point seventy-eight four thousand and thirty (756,784030) shares issued by the Company, four hundred and ninety-four point ten zero eighty-four (494,10084) shares are represented at the meeting.

V. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

##### *Sole resolution*

The meeting resolves to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set out hereafter:

## **Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

### **Art. 1. Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of A.R.T. - ABSOLUTE RETURN TARGET FUND (hereinafter the «Company»).

### **Art. 2. Registered Office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors (hereafter the «Board»).

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### **Art. 3. Duration**

The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 32 hereof.

### **Art. 4. Purpose**

The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities of all types and other permitted assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets. The Company may also invest the funds available to it in undertakings for collective investment, cash, cash equivalents and any other assets permitted by law and consistent with such purpose.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment (hereafter the «Law of 2002»).

## **Title II. Share Capital - Shares - Net asset value**

### **Art. 5. Share Capital - Sub-Funds and Classes of Shares**

The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 11. The minimum capital shall be the equivalent in USD to Euro one million two hundred and fifty thousand (EUR 1,250,000.-). The minimum capital of the Company must be achieved within six months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

The Company shall be an umbrella fund within the meaning of Article 133 of the Law of 2002. The Board may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds (each such compartment or sub-fund, a «Sub-Fund»). The shares to be issued in a Sub-Fund pursuant to Article 7 may, as the Board shall determine, be of one or more different classes (each such class, a «Class»), the features, terms and conditions of which shall be established by the Board. The proceeds from the issuance of shares of any Class shall be invested pursuant to Article 4 hereof in different types of securities corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund. The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in USD, be converted into USD and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes of shares.

### **Art. 6. Form of Shares**

(1) The shares of each Sub-Fund shall be issued in registered form, unless the Board specifically decides to issue certain shares in bearer form on such terms and conditions as the Board shall prescribe.

(2) All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership of such registered shares. The Company will only issue confirmation of the registration.

(3) If the Board decides to issue bearer shares, bearer share certificates will be issued in such denominations as the Board shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any person, resident, citizen of the United States of America or entity organised by or for a U.S. Person (as defined in Article 10).

Bearer shares may not be converted into registered shares and registered shares may not be converted into bearer shares.

(4) Before shares are issued in bearer form, the Company may require assurances satisfactory to the Board that such issuance shall not result in such shares being held by a U.S. Person.

(5) The share certificates shall carry the signatures of the Company and the Registrar and Transfer Agent. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorised thereto by the Board; in the latter case, it shall be manual.

(6) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant share certificates. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors of the Company or by one or more persons duly authorised thereto by the Board.

(7) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(8) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. Upon the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge the shareholders the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(9) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). Unless the Board decides otherwise, the person entitled to exercise such rights shall be the person whose name appears first on the subscription form, or, in the case of bearer shares, the person who is in possession of the relevant share certificate.

(10) Registered shares may be issued in fractions up to five decimal places. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis. No bearer shares may be issued in fractions.

#### **Art. 7. Issuance of Shares**

The Board is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares of one or more Classes at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any Sub-Fund; the Board may, in particular, decide that shares of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares.

Furthermore, the Board may temporarily discontinue or finally suspend the issuance of shares in any given Sub-Fund and without any prior notice to shareholders, if the Board determines that this is in the best interest of the relevant Sub-Fund and the existing shareholders.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant Class as determined in compliance with Article 11 as of such Valuation Day (as defined in Article 13) as is determined in accordance with such policy as the Board may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issuance and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board. The purchase price of the shares subscribed shall be payable within the time limit as determined from time to time by the Board which shall not be later than five business days from the relevant Valuation Day.

The Board may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets which could be acquired by the relevant Sub-Fund pursuant to its investment policy and restrictions, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor («réviseur d'entreprises agréé»).

#### **Art. 8. Redemption of Shares**

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price will be paid within 45 calendar days after the net asset value as at the relevant redemption day has been calculated and is available provided that the share certificates, if any, and the redemption documents have been received by the Company, notwithstanding the provisions of Article 13. If the value of a shareholder's holding on the relevant Valuation Day is less than the fixed USD amount or amount in other currencies which the shareholder has applied to redeem, the shareholder will be deemed to have requested the redemption of all of his shares. Any request for redemption shall be irrevocable and may not be withdrawn by any shareholder in any circumstances, except in the

event of a suspension of the determination of the net asset value of the relevant Sub-Fund or Class. In the event of such a suspension, the shareholders of the relevant Sub-Fund or Class, who have made an application for redemption of their shares, may give written notice to the Company that they wish to withdraw their application. In the event of a suspension, the Company will proceed to redeem the relevant shares on the first applicable Valuation Day following the end of the period of suspension.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant Class determined in respect of the applicable Valuation Day, less such charges and commissions (if any) at the rate provided for by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit as the Board shall determine.

In exceptional circumstances, the Board may request shareholders to accept a redemption in kind (i.e., receive a portfolio of investments from the Class of equivalent value to the appropriate cash redemption payment). In such case, the shareholder will have the right to require payment in the reference currency of the applicable Sub-Fund. The redemption in kind, if accepted by the shareholder, shall be effected in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor («réviseur d'entreprises agréé»).

If as a result of any request for redemption, the value of the shares held by any shareholder would become less than the minimum holding amount specified in the sales documents, the Board may decide that the redeeming shareholder shall be deemed to have requested the conversion of all of his shares into shares of the Class of the same Sub-Fund with a lower minimum holding amount and, if the redeeming shareholder was holding shares of the Class with the lowest minimum holding amount, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption of the full balance of such shareholder's holding of shares. The Board may, at any time, compulsorily redeem all shares from shareholders whose holding is less than the minimum holding amount as determined by the Board. In such case, the shareholder will receive one month prior notice so as to be able to increase his holding above the applicable minimum holding amount.

Further, if on any given date, the redemption requests pursuant to this Article exceed ten percent of the total number of shares outstanding of any Class, the Board may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred pro rata, so that the ten per cent limit is not exceeded. On the next Valuation Day following that period, these redemption requests will be satisfied in priority to later requests, subject always to the ten per cent limit.

All redeemed shares shall be cancelled.

#### **Art. 9. Conversion of Shares**

The Board may, in its sole discretion, permit shareholders to convert shares of one Class of a Sub-Fund into shares of another Class of that or another Sub-Fund under such restrictions, in particular, as to the frequency, terms and conditions of conversions, and subject them to the payment of such charges and commissions as may be determined by the Board. In such case, full details of the frequency, terms and conditions as well as of the charges and commissions related to the conversion of shares shall be given in the sales documents.

The number of shares issued upon conversion of shares from one Class into another Class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two Classes of shares, calculated on the common Valuation Day on which the conversion request is accepted, or on such other day as the Board may determine. If there is no common Valuation Day, the conversion shall be made on the basis of the net asset value calculated on the next following Valuation Day for each of the two Classes concerned or on such other days as the Board may reasonably determine.

If as a result of any request for conversion the value of the shares held by any shareholder in any new Class of shares would fall below any minimum subscription amount specified in the sales documents, the Board may decide not to accept the conversion request. If as a result of a conversion, the value of a shareholder's holding in the original Class would become less than the relevant minimum subscription amount specified in the sales document, the Board may decide that such shareholder shall be deemed to have requested the conversion of all his shares in such Class.

The shares which have been converted into shares of another Class shall be cancelled. Fractions of bearer shares will not be issued, and the remaining amount (if less than 10.- USD or an equivalent amount) will be forfeited to be applied for the benefit of the original Class or Sub-Fund from which the conversion is effected.

#### **Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares**

The Board may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the judgement of the Board such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders or any Sub-Fund or Class; if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof it may have adverse regulatory, tax or fiscal consequences, in particular if as a result thereof the Company would become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of shares in the Company by any U.S. Person, as defined in this Article.

For such purposes the Board may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a person not authorised to own shares of the Company; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares in the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a U.S. Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a person not authorised to own shares of the Company; and

C. - decline to accept the vote of any person not authorised to own shares of the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

D. - where it appears to the Board that any person not authorised to own shares of the Company either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant Class as at the Valuation Day specified by the Board for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board for the payment of the redemption price of the shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto (if any). Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund that comprises the relevant Class or Classes of shares. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, «United States» or «U.S.» means the United States of America (including the States and the District of Columbia) and any of its territories, possessions and other areas subject to its jurisdiction and «U.S. Person» means a citizen or resident of the United States, or any corporation, partnership or other entity created in or under the laws of the United States or any person falling within the definition of the term «U.S. Person» under Regulation S promulgated under United States Securities Act of 1933.

In addition to the foregoing, the Board may restrict the issue and transfer of shares of a Sub-Fund or a Class to institutional investors within the meaning of Article 129 of the Law of 2002 («Institutional Investor(s)'). The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a Sub-Fund or Class reserved for Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Sub-Fund or Class reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Board will convert the relevant shares into shares of a Sub-Fund or Class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a Sub-Fund or Class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a Sub-Fund or Class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a Sub-Fund or Class restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders of the relevant Sub-Fund or Class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

#### **Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share**

The net asset value per share of each Class of shares shall be expressed in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant Sub-Fund and shall be determined as of each Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each Class, being the value of the portion of assets attributable to such

Class less the portion of liabilities attributable to such Class, calculated at such time as the Board shall have set for such purpose, by the total number of shares in the relevant Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine. The net asset value per share of each Class as at each Valuation Day, as described in Article 13, will be calculated and available not later than 20 bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Class are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the net asset value of the different Classes of shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

- 1) all cash on hand or on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued thereon up to the Valuation Day;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions received by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the liquidation value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- 7) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any collective investment undertaking and/or a separate account, in which the Company may invest (hereafter the «Underlying Fund»)), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board may consider appropriate to reflect the true value thereof;
- (b) the value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities;
- (c) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market (including securities of closed-ended Underlying Funds), as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the Board, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Directors on the basis of foreseeable sales prices;
- (d) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis; and
- (e) all other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board;
- (f) futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices;
- (g) swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security.
- (h) Investments in open-ended Underlying Funds will be taken at their latest official net assets values or at their latest unofficial net asset values (i.e. which are not generally used for the purposes of subscription and redemption of shares of the target funds) as provided by the relevant administrators if more recent than their official net asset values and for which the administrative agent has sufficient assurance that the valuation method used by the relevant administrator for said unofficial net asset values is coherent as compared to the official one.

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other Underlying Funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Directors, such change of value.

The Board is authorised to apply other valuation principles for the assets of the Company and/or any Sub-Fund or Class if the aforesaid valuation methods appear impossible to apply in the circumstances or inappropriate for the asset concerned.

The value of assets denominated in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent relies upon information received from various professional pricing sources (including fund administrators and brokers). In the absence of manifest error and having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, the administrative agent shall not be responsible for the accuracy of the valuations provided by such pricing sources.

In circumstances where one or more pricing sources fail to provide valuations for an important part of the assets to the administrative agent, the latter is authorised not to calculate a net asset value and as a result may be unable to determine subscription and redemption prices. The Board shall be informed immediately by the administrative agent should this situation arise. The Board may then decide to suspend the net asset value calculation, in accordance with the procedures set out in Article 13.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise formation and launching expenses, fees payable to its investment manager (if any), investment adviser, fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent (if any), any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration (if any) of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

- (a) if a Sub-Fund issues shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes shall be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;
- (b) within any Sub-Fund, the Board may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;
- (c) the net proceeds from the issue of shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of shares subject to the provisions set forth below;
- (d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class;
- (e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;
- (f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the Board, acting in good faith, may decide; and
- (g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the net asset value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

If there has been created within the same Sub-Fund one or more Classes, the allocation rules set forth above shall apply, as appropriate, to such Classes.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board or by any bank, company or other organisation which the Board may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this article:

- 1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;
- 2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefor shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

#### **Art. 12. Co-Management and Pooling**

The Board may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents for the shares.

#### **Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issues, Redemption and Conversion of Shares**

With respect to each Class, the net asset value per share and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a month at a frequency determined by the Board, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Day».

The determination of the net asset value per share of one or more Classes may be suspended during:

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the direct or indirect investments of the Sub-Fund concerned is quoted or dealt in, is closed other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of the assets of the Sub-Fund concerned would, in the opinion of the Board, be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of the assets of the Sub-Fund concerned or the current prices or values on any market or stock exchange; or

(d) any period during which the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such Class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares of such Class cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(e) when for any other reason the value of any investment owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained or estimated; or

(f) when the Company has knowledge that the valuation of certain of its investments which it previously received to calculate the net asset value per share of any Class was incorrect in any material respect which, in the opinion of the Board, justifies the recalculation of such net asset value (provided, however, that in no circumstances will the Board be bound to revise or recalculate a previously calculated net asset value on the basis of which subscriptions, conversions or redemptions may have been effected); or

(g) any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Company or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Company or its shareholders might not otherwise have suffered; or

(h) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company or, in the case where the Board has the power to resolve on the liquidation of a Sub-Fund, as soon as the Board has decided to liquidate a Sub-Fund.

The Board has the power to suspend the issue, redemption and conversion of shares in one or more Classes for any period during which the determination of the net asset value per share of the Sub-Fund(s) concerned is suspended by virtue of the powers described above.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any Class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Class of shares.

Any request for subscription or conversion shall be irrevocable and may not be withdrawn by any shareholder in any circumstances, except in the event of a suspension of the determination of the net asset value of the relevant Sub-Fund or Class. In the event of a suspension, the Company will process the subscription and conversion requests on the first applicable Valuation Day following the end of the period of suspension.

### **Title III. Administration and supervision**

#### **Art. 14. Directors**

The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term expiring at the next general ordinary meeting of shareholders where their successors are appointed or where they are reappointed for a further term of one year. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders upon proposal made by the Board; the latter shall further determine the number of directors and their remuneration.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares represented.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

#### **Art. 15. Board Meetings**

The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of the directors, or any other number of directors that the Board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. All documents shall constitute evidence that such decision has been taken.

No contract or transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or several of the Company's directors, managers or officers have an interest of whatever nature in another company or firm, or by the fact that he may be a director, partner, manager, officer or employee in another company or firm. The Company's director, manager or officer who is a director, manager, officer or employee in a company or firm with which the Company enters into contracts, or with which it has other business relations, shall not be deprived, on these grounds, of his right to deliberate, vote and act in matters relating to such contract or business.

If a director, manager or officer has a personal interest in any of the Company's business, such director, manager or officer of the Company shall inform the Board of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on this matter. This matter and the personal interest of such director, manager or officer shall be reported at the next meeting of shareholders.

As it is used in the previous sentence, the term «personal interest» shall not apply to the relations or interests, positions or transactions that may exist in whatever manner with companies or entities that the Board shall determine at its discretion from time to time.

#### **Art. 16. Powers of the Board**

The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 20.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

#### **Art. 17. Corporate Signature**

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of any two directors acting jointly or by the single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

#### **Art. 18. Delegation of Power**

The Board of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of

the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers. Subject to the consent of the meeting, the Board may delegate the daily management of the Company's business to one of its members.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

#### **Art. 19. Investment Management and Investment Advice**

The Company may enter into an investment management/advisory agreement with an investment manager/advisor, who shall supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 20 and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the Board, have full authority and discretion to purchase and sell securities and other assets for the Company, and enter into investment transactions on its behalf, pursuant to the terms of a written agreement.

#### **Art. 20. Investment Policies and Restrictions**

The Board has the power to determine the investment policies and strategies of the Company, based upon the principle of risk spreading, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

#### **Art. 21. Indemnification of Directors**

The Company may indemnify any director, manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director, manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 22. Conflicts of Interest**

Any investment manager and/or adviser and any agent appointed by the Company may from time to time act as investment adviser or manager, or agent for, or be otherwise involved in, other funds or collective investment schemes which have similar investment objectives to those of the Company or any Sub-Fund. It is therefore possible that any of them may, in the course of their business, have potential or actual conflicts of interest with the Company or any Sub-Fund. In such event, each will at all times have regard to its obligations under any agreements to which it is a party or by which it is bound in relation to the Company or any Sub-Fund. In particular, but without limitation to its obligations to act in the best interests of the shareholders when undertaking any dealings or investments where conflicts of interest may arise, each will use their best efforts to ensure that such conflicts are resolved fairly.

There is no prohibition on the Company entering into any transactions with the investment manager, any agent appointed by the Company or with any of their affiliates, provided that such transactions are carried out as if effected on normal commercial terms negotiated at arm's length, on terms no less favourable to the Company than could reasonably have been obtained had such transactions been effected with an independent party and in compliance with applicable laws.

#### **Art. 23. Auditors**

The accounting data provided for in the annual report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2002.

### **Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**

#### **Art. 24. General Meetings of Shareholders of the Company**

The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board. It may also be called upon by the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, on the fourth Friday of the month of April at 11.00 a.m. (Luxembourg time).

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual meeting shall be held on the following business day. The annual general meeting may be held abroad if the Board states at its discretion that this is required by exceptional circumstances.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, time and place of the meeting, the applicable quorum and the majority requirements, sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the circumstance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which circumstance the Board may prepare a supplementary agenda.

Such notice shall in addition be published, if provided by Luxembourg law in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, and in such other newspapers as the Board shall determine.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each whole share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

#### **Art. 25. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund**

The shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

The provisions of Article 24, paragraphs 2, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Sub-Fund or Class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Sub-Fund or Class or Classes, shall be subject to a resolution both of all the shareholders of the Company and of the shareholders of such Sub-Fund or Class or Classes in compliance with Article 68 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### **Art. 26. Merger or Liquidation of Sub-Funds**

In the event that for any reason the value of the assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner (as disclosed in the sales documents of the Company), or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund concerned would have material adverse consequences on the investments of the Sub-Fund or in order to proceed to an economic rationalisation, the Board may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses), calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect.

The Company shall serve a written notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date of the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of the redemption operations. Holders of registered shares shall be notified in writing. The Company shall inform holders of bearer shares (if any) by publication of a notice in newspapers to be determined by the Board, unless such shareholders and their addresses are known to the Company. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the effective date of the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Sub-Fund may, upon proposal from the Board, redeem all the shares of such Sub-Fund and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of those present or represented, if such decision does not result in the liquidation of the Company.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited in escrow with the Luxembourg Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

Under the circumstances provided in the first paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organised under the Law of 2002 or with respect to a Sub-Fund reserved for Institutional Investors, of the Law of 19 July 1991 or to another class within such other undertaking for collective investment (the «new Sub-Fund») and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of another Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the contributing Sub-Fund for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented, if the amalgamation does not result in the liquidation of the Company.

A contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment or to another class within such other undertaking for collective investment to be decided by a general meeting of shareholders shall require a resolution of the shareholders of the contributing Sub-Fund where no quorum is required and adopted at a simple majority of the shares represented at such meeting, except when such amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type («fonds commun de

placement») or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on the shareholders of the contributing Sub-Fund who have voted in favour of such amalgamation.

**Art. 27. Accounting Year**

The accounting year of the Company shall begin at the first day of January and shall terminate on the last day of December in each year.

**Art. 28. Distributions**

The general meeting of shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board to declare, distributions.

For any Class entitled to distributions, the Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Dividends will be paid to registered shareholders by bank transfer or by issuing a dividend cheque. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefor designated by the Company.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

The Board may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund that comprises the relevant Class or Classes of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

**Title V. Final provisions**

**Art. 29. Custodian Bank**

If and as required by law, the Company shall enter into a custody agreement. The custodian bank shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2002.

If the custodian bank desires to withdraw, the Board shall use its best efforts to find a successor custodian bank within two months of the effectiveness of such withdrawal. The Board may terminate the appointment of the custodian bank but shall not remove the custodian bank unless and until a successor custodian bank shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 30. Dissolution of the Company**

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 32.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 31. Liquidation**

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 32. Amendments to the Articles of Incorporation**

These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 33. Statement**

Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

**Art. 34. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 2002, as such laws have been or may be amended from time to time.

*Estimation of Costs*

The expenses which shall result from the present deed will be borne by the Company and are estimated at approximately three thousand Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le deux décembre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de A.R.T. - ABSOLUTE RETURN TARGET FUND (la «Société»), ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 79.444, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 62 du 29 janvier 2001.

L'Assemblée a été ouverte avec Monsieur Philippe Visconti, employé, demeurant à Luxembourg, agissant comme Président.

Le président désigne comme Secrétaire Monsieur Hugues de Monthébert, employé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Monsieur Claude Bouillon, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

De modifier et de reformuler les statuts de la Société afin entre autres:

- que la Société soit soumise à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif;

- que le conseil d'administration de la Société soit autorisé à utiliser les techniques de co-gestion et de pooling;

- que l'article relatif à la fusion et à la liquidation de compartiments de la Société soit restructuré et complété.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis, contenant l'ordre du jour, envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs le 20 novembre 2003, et publiés au Luxemburger Wort le 20 novembre 2003.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les sept cent cinquante-six virgule soixante-dix-huit quatre mille trente (756,784030) actions émises par la Société, quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule dix zéro quatre-vingt-quatre (494,10084) actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le seul point porté à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Résolution unique:*

Il est décidé de modifier et de reformuler les statuts de la Société comme suit:

### **Titre I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de A.R.T. - ABSOLUTE RETURN TARGET FUND (ci-après la «Société»).

#### **Art. 2. Siège Social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans toute commune du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution du conseil d'administration.

La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment, par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts, tel que décrit à l'article 32 ci-après.

#### **Art. 4. Objet**

L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres avoirs permis avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs. La Société pourra aussi investir les fonds mis à sa disposition dans des organismes de placement collectif, des avoirs équivalents aux liquidités et tous autres avoirs permis par la loi et compatibles avec un tel objet.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2002»).

### **Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

#### **Art. 5. Capital Social - Sous-Fonds - Classes d'Actions**

Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera l'équivalent en USD de un million deux cent cinquante mille Euros (Euros 1.250.000,-). Le capital minimum de la Société doit être atteint dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif selon la loi luxembourgeoise.

La Société sera une société d'investissement à compartiments multiples au sens de l'article 133 de la Loi de 2002. Le conseil d'administration peut, à tout instant, s'il le juge approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds (chacun de ces compartiments ou sous-fonds ci-après un «Sous-Fonds»). Les actions émises dans un Sous-Fonds conformément à l'Article 7 peuvent, suivant la décision du conseil d'administration, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes ci-après une «Classe»), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le conseil d'administration. Les produits d'émission d'actions de toute Classe seront investis conformément à l'Article 4 des présents statuts, dans différents types de valeurs mobilières ou autres avoirs correspondants à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations à déterminer par le conseil d'administration pour chaque Sous-Fonds. La Société constitue une entité juridique unique, mais les avoirs de chaque Sous-Fonds seront investis au bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fonds concerné et les avoirs d'un Sous-Fonds spécifique sont uniquement destinés aux obligations et engagements de ce Sous-Fonds. Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis, et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes d'actions.

#### **Art. 6. Forme des Actions**

(1) Les actions de chaque Sous-Fonds seront émises sous forme nominative à moins que le conseil d'administration ne décide expressément d'émettre certaines actions au porteur dans les conditions alors prescrites par le conseil d'administration.

(2) Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'action nominative, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune de ces actions.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires établit son droit de propriété sur les actions nominatives. La Société émettra seulement des confirmations d'inscription.

(3) Si le conseil d'administration décide d'émettre des actions au porteur, des certificats d'actions au porteur seront émis dans des dénominations telles que prescrites par le conseil d'administration et ils mentionneront au recto qu'ils ne doivent pas être transférés à des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique ou des entités organisées par ou pour un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (tel que défini à l'article 10).

Les actions au porteur ne peuvent être converties en actions nominatives et les actions nominatives ne peuvent être converties en actions au porteur.

(4) Avant que les actions ne soient émises sous forme d'actions au porteur, la Société peut exiger des assurances, jugées satisfaisantes par le conseil d'administration, qu'une telle émission n'aura pas comme conséquence que de telles actions soient détenues par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

(5) Les certificats d'actions seront signés par la Société et par l'agent de registre et de transfert. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite.

(6) En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance du certificat d'actions correspondant. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitué à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs de la Société ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisée(s) à cet effet par le conseil d'administration.

(7) Tout actionnaire ayant droit à des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention peut en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut

à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par celle-ci.

(8) Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actionnaires ou avec la destruction de l'ancien certificat.

(9) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs actions est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action/les actions devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action/les actions à l'égard de la Société. A défaut d'un tel mandataire, tous les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus. Sauf décision contraire du conseil d'administration, la personne habilitée à exercer lesdits droits sera celle dont le nom figure en premier lieu dans le formulaire de souscription ou, dans le cas d'actions au porteur, la personne qui est en possession des certificats d'actions correspondants.

(10) Les actions nominatives peuvent être émises en fractions jusqu'à un maximum de cinq décimales. Ces fractions d'action ne confèrent pas de droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la Classe d'actions concernée. Des fractions d'actions au porteur ne seront pas émises.

#### **Art. 7. Emission des Actions**

Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans restriction des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans un Sous-Fonds; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'un Sous-Fonds seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut, s'il détermine que cela est dans l'intérêt du Sous-Fonds concerné et des actionnaires existants, interrompre temporairement ou suspendre définitivement l'émission d'actions d'un Sous-Fonds donné et cela sans avis préalable aux actionnaires.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'article 11 ci-dessous, au Jour d'Évaluation (tel que défini à l'article 13 ci-dessous) conformément à la politique déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration. Ce prix sera majoré par un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et par des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix d'achat des actions souscrites sera payable endéans la période de temps déterminée de temps à autre par le conseil d'administration qui ne pourra pas dépasser le cinquième jour ouvrable après le Jour d'Évaluation applicable.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, gestionnaire, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et à les délivrer.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs qui peuvent être acquis par le Sous-Fonds concerné conformément à sa politique et ses restrictions d'investissement, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé.

#### **Art. 8. Rachat des Actions**

Tout actionnaire a le droit de demander à la Société le rachat de tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents statuts.

Le prix de rachat sera payable endéans 45 jours après que la valeur nette d'inventaire au jour de rachat concerné aura été calculée et sera disponible, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de rachat aient été reçus par la Société, nonobstant les dispositions de l'article 13. Si la valeur de la participation d'un actionnaire au Jour d'Évaluation applicable est inférieure au montant en USD ou toute autre devise fixée dont l'actionnaire a demandé le rachat, l'actionnaire est considéré avoir demandé le rachat de toutes ses actions. Toute demande de rachat est irrévocable et ne peut pas être retirée par un actionnaire dans aucun cas, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e). En cas d'une telle suspension, les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e), qui ont demandé le rachat de leurs actions, peuvent, par écrit, notifier à la Société qu'ils désirent retirer leur demande de rachat. En cas de suspension, la Société rachètera les actions concernées au premier Jour d'Évaluation applicable après la fin de la période de suspension.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée, déterminée au Jour d'Évaluation, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Dans des circonstances exceptionnelles, le conseil d'administration peut demander aux actionnaires d'accepter le rachat en nature (c'est-à-dire recevoir un portefeuille d'investissements de la Classe d'une valeur équivalente au paiement en espèces du rachat). Dans ce cas, l'actionnaire aura le droit de demander le paiement dans la devise de référence du

Sous-Fonds concerné. Le rachat en nature, s'il est accepté par l'actionnaire, sera effectué en accord avec les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, en particulier en accord avec l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet que la valeur des actions détenues par un actionnaire tombe en-dessous du montant minimum de participation déterminé dans les documents de vente, le conseil d'administration pourra décider que l'actionnaire demandant le rachat soit considéré comme ayant demandé la conversion de toutes ses actions en actions d'une Classe du même Sous-Fonds avec un montant minimum de participation inférieur, et, si l'actionnaire demandant le rachat détenait des actions d'une Classe avec le montant minimum de participation le plus bas, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions. Le conseil d'administration peut, à tout moment, procéder au rachat forcé des actions des actionnaires qui détiennent un nombre d'actions inférieur au minimum de détention tel que déterminé par le conseil d'administration. Dans un tel cas, l'actionnaire recevra un avis préalable d'un mois afin de lui donner la possibilité d'augmenter le nombre d'actions détenues au-dessus du minimum de détention.

En outre, si à une date déterminée, les demandes de rachat faites conformément à cet Article excèdent dix pourcent du nombre total d'actions en circulation de toute Classe, le conseil d'administration peut décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de rachat sera reportée au pro rata, de façon à ce que la limite des 10 pourcent ne soit pas dépassée. Ces demandes de rachat seront traitées, lors du Jour d'Évaluation suivant cette période, prioritairement aux demandes introduites postérieurement, tout en respectant la limite des 10 pourcent.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

#### **Art. 9. Conversion des Actions**

Le conseil d'administration peut, discrétionnairement, permettre aux actionnaires de convertir leurs actions d'une Classe d'un Sous-Fonds en des actions d'une autre Classe du même ou d'un autre Sous-Fonds en respectant les conditions qui peuvent être déterminées par le conseil d'administration et plus particulièrement celles relatives à la fréquence, aux termes et conditions des conversions le tout sous réserve du paiement des frais et commissions déterminés par le conseil d'administration. Dans ce cas, les détails quant à la fréquence, les termes et conditions et les frais et commissions liés à la conversion des actions seront fournis par les documents de vente.

Le nombre d'actions émises suite à une conversion d'actions d'une Classe dans une autre Classe sera calculé par référence à la valeur nette respective des deux Classes d'actions, calculée au Jour d'Évaluation commun auquel la demande de conversion a été acceptée ou à tout autre jour tel que déterminé par le conseil d'administration. S'il n'y a pas de Jour d'Évaluation commun, la conversion sera faite sur la base de la valeur nette calculée au Jour d'Évaluation suivant pour chacune des deux Classes concernées ou à d'autres jours, à déterminer raisonnablement par le conseil d'administration.

Si, suite à une demande de conversion, la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une nouvelle Classe d'actions déterminée tombe en-dessous du montant minimum de souscription spécifié dans les documents de vente, le conseil d'administration pourra décider de ne pas accepter la demande de conversion. Si, suite à une conversion, la valeur de la participation d'un actionnaire dans la Classe originale tombait en-dessous du montant minimum de souscription concerné, tel que spécifié dans les documents de vente, le conseil d'administration pourra décider que cet actionnaire est censé avoir demandé la conversion de toutes les actions de cette Classe détenues par l'actionnaire.

Les actions qui ont été converties en actions d'une autre Classe seront annulées. Des fractions d'actions au porteur ne seront pas émises et le montant restant (s'il est inférieur à 10,- USD ou un montant équivalent) sera perdu au bénéfice de la Classe ou du Sous-Fonds originaire depuis lequel la conversion est effectuée.

#### **Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions**

Le conseil d'administration pourra restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, entité ou société, si, de l'avis du conseil d'administration, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, la majorité de ses actionnaires ou un Sous-Fonds ou une Classe quelconque, si elle peut entraîner des conséquences légales ou réglementaires négatives, soit au Luxembourg, soit à l'étranger, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à une loi autre que la loi luxembourgeoise (y compris, mais sans restriction, les lois fiscales).

Le conseil d'administration pourra notamment, sans restriction, restreindre la propriété des actions de la Société par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tel que défini dans cet article, et à cet effet, le conseil d'administration:

A. - pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou la détention de ces actions à une personne non autorisée à détenir des actions de la Société; et

B. - pourra, à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une personne non autorisée à détenir des actions de la Société; et

C. - pourra refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute personne non autorisée à détenir des actions de la Société; et

D. - s'il apparaît au conseil d'administration qu'une personne non autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celui-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à apporter la preuve de cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, conformément à la procédure suivante:

La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s) représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés.

(1) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (ci-après le «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout tel que prévu à l'article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(2) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué dans la devise déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la Classe concernée; pour le paiement par la Société à l'ancien propriétaire, le prix sera déposé auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (tel que spécifié dans l'avis de rachat) après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificat(s) indiqués dans l'avis de rachat ensemble avec les coupons non échus (si émis). A partir de la signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix (sans intérêts) déposé à la banque après remise effective du ou des certificat(s) prémentionné(s). Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à partir de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra au Sous-Fonds qui comprend le ou les Classe(s) d'actions concernée(s). Le conseil aura tous pouvoirs pour prendre de temps à autre les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(3) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, à condition que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme «Etats-Unis» tel qu'utilisé dans les présents statuts signifie les Etats-Unis d'Amérique (comprenant les Etats et le District de Columbia) et tous ses territoires, possessions et autres régions soumises à son autorité et le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association ou autre entité créée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ou toute personne incluse dans le champ d'application de la définition du terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» selon la «Regulation S» promulguée par le «United States Securities Act» de 1933.

En plus de ce qui précède, le conseil d'administration peut restreindre l'émission et le transfert des actions d'un Sous-Fonds ou d'une Classe à des investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la Loi de 2002 (les «Investisseurs Institutionnels»). Le conseil d'administration peut discrétionnairement retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions d'un Sous-Fonds ou d'une Classe réservé(e) aux Investisseurs Institutionnels jusqu'au moment où la Société a reçu une preuve suffisante que celui, qui a demandé la souscription, peut être qualifié d'Investisseur Institutionnel. Si, à n'importe quel moment, il apparaît qu'un détenteur d'actions d'un Sous-Fonds ou d'une Classe réservé(e) aux Investisseurs Institutionnels n'est pas un Investisseur Institutionnel, le conseil d'administration convertira les actions en question en actions d'un Sous-Fonds ou d'une Classe qui n'est pas réservé(e) à des Investisseurs Institutionnels (à condition qu'il existe un tel Sous-Fonds ou une telle Classe avec des caractéristiques similaires) ou rachètera obligatoirement les actions concernées en appliquant les différentes dispositions décrites ci-avant dans cet article. Le conseil d'administration refusera de donner effet à tout transfert d'actions et, par conséquent, refusera que tout transfert d'actions soit inscrit dans le registre des actionnaires si un tel transfert a pour conséquence que les actions d'un Sous-Fonds ou d'une Classe réservé(e) à des Investisseurs Institutionnels seront détenues par une personne ne pouvant être qualifiée d'Investisseur Institutionnel.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque actionnaires qui ne peut être qualifié d'Investisseur Institutionnel, et qui détient des actions dans un Sous-Fonds ou une Classe réservé(e) à des Investisseurs Institutionnels, devra mettre à couvert de toute réclamation, et indemniser, la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires du Sous-Fonds et de la Classe concerné(e) et les agents de la Société pour tous dégâts, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention, dans les cas où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des représentations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut d'Investisseur Institutionnel ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

#### **Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions**

La valeur nette d'inventaire par action de chaque Classe d'actions sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) du Sous-Fonds concerné et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'actions, constitués par la valeur de la portion des avoirs de cette Classe moins la valeur de la portion des engagements attribuables à cette Classe d'actions calculée au moment retenu par le conseil d'administration a prévu pour ce faire par le nombre total d'actions de cette Classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. La valeur nette d'inventaire par action de chaque Classe à chaque Jour d'Evaluation, telle que décrite à l'article 13, sera calculée et disponible au plus tard vingt jours ouvrables au Luxembourg après le Jour d'Evaluation concerné. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'in-

ventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la Classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut, en vue de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires de la Société, annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes Classes d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront (sans restrictions):

1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts dus mais non encore perçus et les intérêts échus ou courus jusqu'au Jour d'Evaluation;

2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés);

3) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle (à condition que la Société puisse faire des ajustements conformément au paragraphe (a) ci-dessous en ce qui concerne les fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);

4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

6) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toutes les options d'achat et de vente que la Société a conclus;

7) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;

8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir (comprenant les remboursements sur honoraires et dépenses payables par tout organisme de placement collectif et/ou un compte séparé, dans lequel la Société peut investir (le «Fonds Sous-Jacents»)), des dépenses payées d'avance des dividendes en liquidités annoncés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf s'il s'avère improbable que cette valeur pourra être payée ou reçue en entier, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que les administrateurs estimeront adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des titres qui sont cotés, négociés ou vendus sur une bourse quelconque sera déterminée en prenant en compte le dernier prix disponible ou, si cela est approprié, le prix moyen à la bourse qui constitue normalement le marché principal de ces titres et chaque titre négocié sur un autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle utilisée pour les titres cotés.

(c) Pour les titres non cotés et les titres non négociés ou vendus sur une bourse ou un autre marché réglementé (comprenant les titres de Fonds Sous-Jacents fermés), aussi bien que pour les titres cotés ou non cotés sur un autre marché pour lesquels aucun prix n'est disponible, ou des titres pour lesquels les prix cotés ne sont, de l'opinion des administrateurs, pas représentatifs de la valeur du marché réelle, la valeur sera déterminée prudemment et de bonne foi par le conseil d'administration sur base de la valeur probable de réalisation.

(d) Les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis.

(e) Tous les autres titres et avoirs sont évalués à leur valeur de marché réelle, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le conseil d'administration;

(f) Les contrats à terme et les options seront évalués sur base des cours de clôture du jour précédant, sur le marché concerné; les prix appliqués sont les prix d'exercice sur les marchés des futures;

(g) Les swaps sont évalués à leur juste valeur sur base du dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente.

(h) Les investissements dans les Fonds Sous-Jacents de type ouvert seront traités à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officieuses (c'est-à-dire qui ne sont pas généralement utilisées pour les souscriptions et rachats d'actions des fonds cibles) telles que fournies par les agents administratifs compétents si ces dernières sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles et pour lesquelles l'agent administratif a l'assurance suffisante que la méthode d'évaluation utilisée par l'agent administratif compétent pour lesdites valeurs nettes d'inventaire officieuses est cohérente par rapport à celle officielle.

Si des événements surviennent qui pourraient engendrer un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts dans d'autres Fonds Sous-Jacents depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable des administrateurs, ce changement de valeur.

Le conseil d'administration est autorisé à recourir à d'autres principes d'évaluation pour les avoirs de la Société et/ou de tout Sous-Fonds ou Classe si les méthodes d'évaluation prémentionnées sont impossibles à appliquer dans les circonstances ou inappropriées pour l'avoir concerné.

La valeur des avoirs dénommés dans une devise autre que la devise de référence d'un Sous-Fonds sera déterminée sur base du taux de change prévalant au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Pour déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif se base sur des informations reçues de diverses sources de cotation (dont les agents administratifs des fonds et les courtiers). En cas d'absence d'erreurs manifestes, et

en tenant compte des standards de prudence et de diligence à respecter en cette matière, l'agent administratif n'est pas responsable pour les évaluations fournies par lesdites sources de cotation.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs sources de cotation ne parvenaient pas à fournir les évaluations à l'agent administratif, celui-ci est autorisé à ne pas calculer la valeur nette d'inventaire et en conséquence à ne pas déterminer les prix de souscription et de rachat. Le conseil d'administration de la Société devra être immédiatement informé par l'agent administratif si une telle situation devait se produire. Le cas échéant, le conseil d'administration peut alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire conformément aux procédures décrites à l'Article 13.

II. Les engagements de la Société comprendront (sans restriction):

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tout intérêt échu de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);
- 3) toutes les dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du dépositaire et des agents);
- 4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit; conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront, sans restriction, les frais de constitution et de lancement, les commissions payables aux gestionnaires (s'il y en a) ou conseillers en investissement, les frais et commissions payables aux réviseurs et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de bourse (s'il y en a), à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération (s'il y en a) des administrateurs ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Sous-Fonds et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

Si un Sous-Fonds émet des actions dans deux ou plusieurs Classes, les avoirs attribuables à ces Classes seront investis en commun suivant l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement spécifique du Sous-Fonds concerné;

b) Dans le cadre d'un Sous-Fonds, le conseil d'administration peut décider d'émettre des Classes qui seront soumises à des termes et conditions différents comprenant, sans restriction, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique procurant à ses détenteurs des dividendes ou non (ii) des charges de souscription et de rachat spécifiques (iii) une structure d'honoraires spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;

c) Les produits nets résultant de l'émission des actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société, à cette Classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce ou ces Sous-Fonds seront attribués à la Classe d'actions correspondante, conformément aux dispositions ci-dessous;

d) Lorsqu'un revenu ou avoir découle d'un autre avoir, ce revenu ou avoir sera attribué dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds ou à la même Classe auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds correspondant ou à la Classe correspondante;

e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Sous-Fonds déterminé ou d'une Classe déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec l'avoir d'un Sous-Fonds particulier ou d'une Classe particulière, cet engagement sera attribué à ce Sous-Fonds ou cette Classe;

Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Sous-Fonds déterminé ou à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Sous-Fonds ou Classes, en proportion de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec bonne foi; et

A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la valeur nette de cette Classe sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

Si dans un même Sous-Fonds une ou plusieurs Classes d'actions ont été créées, les règles d'attribution mentionnées plus haut seront applicables, si approprié, à ces Classes.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une banque, société ou autre organisation que le conseil d'ad-

ministration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 8 ci-dessus seront considérées comme des actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront considérées comme un engagement de la Société, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé;

les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

### **Art. 12. Cogestion et Pooling**

Le conseil d'administration peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes d'investissement collectif luxembourgeois, le tout en application de la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions.

### **Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur d'Inventaire par Action, des Emissions, des Rachats et des Conversions d'Actions**

Dans chaque Classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés de temps à autre par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet au moins une fois par mois à la fréquence que le conseil d'administration décidera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents statuts comme un «Jour d'Evaluation».

La détermination de la valeur nette d'inventaire par action d'une ou plusieurs Classes peut être suspendue:

(a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements directs ou indirects du Sous-Fonds concerné est cotée ou négociée, est fermée pour une raison autre que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, ou

(b) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut, d'après l'avis du conseil d'administration, ni disposer ni faire évaluer les avoirs attribuables au Sous-Fonds concerné, ou

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des avoirs du Sous-Fonds ou les cours et valeurs d'une bourse ou d'un marché quelconque sont suspendus; ou

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions de cette Classe ou pendant laquelle le transfert des fonds concernant la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions de cette Classe ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) si pour toute autre raison la valeur de tout investissement détenu par la Société ne peut être déterminée ou estimée d'une manière immédiate et certaine; ou

(f) si la Société a connaissance que l'évaluation de certains de ces investissements qu'elle a reçu précédemment afin de calculer la valeur nette d'inventaire par action de toute Classe a été incorrecte d'une manière telle que, de l'avis du conseil d'administration, un nouveau calcul de cette valeur nette d'inventaire est justifiée (pourvu, cependant, qu'en aucune circonstance le conseil d'administration ne sera tenu de réviser ou recalculer une valeur nette d'inventaire calculée précédemment sur base de laquelle des souscriptions, des conversions ou des rachats ont pu être effectués); ou

(g) tout ou toute(s) autre(s) circonstance(s) dans laquelle l'absence d'une telle suspension impliquerait pour la Société ou ses actionnaires une imposition, d'autres désavantages pécuniaires ou d'autres conséquences négatives desquelles la Société ou ses actionnaires n'auraient pas soufferts autrement; ou

(h) après la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires ayant comme but de décider la dissolution de la Société ou, au cas où le conseil d'administration a le pouvoir de dissoudre un Compartiment, dès qu'il décide de la liquidation d'un Compartiment de la Société.

Le conseil d'administration a le pouvoir de suspendre l'émission, le rachat et la conversion des actions dans une plusieurs Classes pour n'importe quelle période durant laquelle la détermination de la valeur nette d'inventaire par action du/des Sous-Fonds concerné(s) est suspendue en application des pouvoirs décrits plus haut.

Pareille suspension sera publiée, si approprié, par la Société, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion des actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant une Classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre Classe d'actions.

Toute demande de souscription ou conversion sera irrévocable et ne pourra pas être retirée par un actionnaire dans aucune circonstance, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e). En cas de suspension, la Société traitera les demandes de souscription ou de conversion au premier Jour d'Evaluation applicable après la fin de la période de suspension.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

#### **Art. 14. Administrateurs**

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Leur mandat d'administrateur expire à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à laquelle leurs successeurs sont élus ou à laquelle ils sont réélus pour une période supplémentaire d'une année. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les administrateurs seront élus à la majorité des voix des actions représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

#### **Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des administrateurs, ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion du conseil d'administration, il y aurait autant de votes pour que de votes contre une résolution, le président aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle a d'autres relations d'affaire, ne sera pas par la même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareille contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareille administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec des sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.

#### **Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'article 20 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 17. Pouvoirs de signature**

Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 18. Délégation des Pouvoirs**

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et les pouvoirs d'effectuer des actes en conformité avec l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui ont les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

#### **Art. 19. Gestionnaire et Conseiller en Investissements**

La Société peut conclure un contrat de gestionnaire ou conseiller en investissements avec un gestionnaire ou conseiller en investissements, qui fournira les recommandations et conseils à la Société en conformité avec la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 20. Le gestionnaire peut, sur une base journalière et sous le contrôle général du conseil d'administration, avoir autorité pleine et le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des titres et autres avoirs pour la Société et d'entrer dans des transactions d'investissement pour son compte, suivant les termes d'un contrat écrit.

#### **Art. 20. Politiques et Restrictions d'Investissement**

Le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de la Société, ceci en tenant compte du principe de la diversification des risques et dans le cadre de la gestion et de la conduite des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions mis en place par le conseil d'administration conformément aux lois et réglementations applicables.

#### **Art. 21. Indemnisation des Administrateurs**

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tout action ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf en cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou faute. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour couvrir celles des matières concernées par l'arrangement extrajudiciaire pour lesquelles la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation prémentionné n'exclura pas d'autres droits dans le chef de cette personne.

#### **Art. 22. Conflits d'intérêt**

Tout gestionnaire et/ou conseiller en investissements et tout agent nommé par la Société peut de temps à autre agir comme conseiller en investissement ou gestionnaire, ou agent pour, ou autrement impliqué dans d'autres fonds ou organismes d'investissement collectif ayant des objectifs d'investissement similaires à ceux de la Société ou d'un Sous-Fonds quelconque. Pour cette raison il est possible qu'une quelconque des personnes susmentionnées puisse, dans le cadre de son activité, avoir des conflits d'intérêts potentiels ou réels avec la Société ou chaque Sous-Fonds. Dans ce cas, chaque partie tiendra à tout moment compte de ses obligations découlant des contrats auxquelles elle est partie ou par lesquelles elle est liée à la Société ou à un Sous-Fonds. Plus particulièrement, mais sans restriction quant à ses obligations d'agir dans les intérêts les plus favorables des actionnaires en effectuant des transactions ou investissements où des conflits d'intérêts peuvent naître, chaque partie fera de son mieux pour assurer que ces conflits soient résolus de façon équitable.

Il n'y a pas d'interdiction pour la Société d'entrer dans des transactions quelconques avec le conseiller en investissements, le gestionnaire tout agent désigné par la Société ou un de leurs associés, pourvu que ces transactions soient réalisées comme s'il s'agissait de contrats commerciaux normaux négociés dans des conditions normales et dans des termes pas moins favorables pour la Société que ceux qui auraient été raisonnablement obtenus si ces transactions avaient été effectuées avec une partie indépendante et en conformité avec les lois applicables.

**Art. 23. Réviseurs d'Entreprises**

Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

**Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions****Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la Classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société le quatrième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures (à Luxembourg).

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiées dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'assemblée, le quorum applicable et les conditions de majorité envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Les convocations seront en outre publiées, si la loi en dispose ainsi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et dans d'autres journaux que le conseil d'administration déterminera.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la Classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 25. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Sous-Fonds**

Les actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions émise(s) relativement à un Sous-Fonds peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur toutes matières ayant trait uniquement à ce Sous-Fonds.

Les dispositions de l'article 24, paragraphes 2, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires de tout Sous-Fonds ou toute Classe déterminée par rapport aux droits des actionnaires de tout autre Sous-Fonds ou toute(s) autre(s) Classe(s) sera soumise à une décision à la fois des actionnaires de la Société et des actionnaires du Sous-Fonds ou de cette (ces) Classe(s), conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 26. Fusion ou Liquidation de Sous-Fonds**

Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs d'un Sous-Fonds quelconque a diminué jusqu'à un montant déterminé par le conseil d'administration comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds puisse être utilisé d'une manière économiquement efficiente (tel que mentionné dans les documents de vente de la Société), ou si un changement de la situation économique ou politique relative au Sous-Fonds concerné aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le conseil d'administration peut décider le rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation actuels, des investissements et des frais de réalisation), calculée le jour auquel cette décision devient effective.

La Société enverra un avis écrit aux détenteurs des actions concernées et ceci avant la date effective du rachat forcé, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. Les détenteurs d'actions nominatives seront informés par écrit. La Société informera les détenteurs d'actions au porteur (s'il y en a) par la publication d'un avis dans les journaux à déterminer par le conseil d'administration, sauf si ces actionnaires et leurs adresses sont connus à la Société. A moins qu'il n'en est décidé autrement dans l'intérêt des ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du Sous-Fonds concerné peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions (mais tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, une assemblée générale des actionnaires d'un Sous-Fonds peuvent, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions d'un tel Sous-Fonds et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix

de réalisation actuels et des frais de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision deviendra effective. Il n'y aura pas d'exigence de quorum d'une telle assemblée générale des actionnaires qui décidera par le biais de résolutions adoptées à la simple majorité de ceux qui sont présents ou représentés, si cette décision ne résulte pas dans la liquidation de la Société.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires avant la fin des rachats seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de six mois après la fin des opérations de rachat; après cette période, les avoirs seront déposés en dépôt auprès de la Caisse de Consignation luxembourgeoise pour le compte des personnes y ayant droit.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Dans les conditions prévues au premier paragraphe de cet article, le conseil d'administration peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque à un des Sous-Fonds déjà existants auprès de la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2002 ou pour ce qui est des Sous-Fonds réservés à des Investisseurs Institutionnels, de la loi du 19 juillet 1991 ou à telle autre classe d'un tel organisme de placement collectif (le «nouveau Sous-Fonds») et de redéfinir les actions du Sous-Fonds concerné comme actions d'un autre Sous-Fonds (à la suite d'un partage ou d'une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une partie des droits aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière comme décrit au premier paragraphe de cet article (et, additionnellement, la publication contiendra une information relative au nouveau Sous-Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, une contribution des avoirs et obligations d'un Sous-Fonds vers un autre Sous-Fonds de la Société pourra être décidée par une assemblée générale des actionnaires du Sous-Fonds contributif pour lequel il n'y aura pas d'exigences de quorum et qui décidera sur cette fusion par une résolution prise par la majorité de ceux qui sont présents ou représentés, si cette fusion ne résulte pas dans la liquidation de la Société.

Une contribution des avoirs et des obligations attribuables à un Sous-Fonds vers un autre organisme de placement collectif ou à une autre classe d'un tel organisme de placement collectif tel que décidé par une assemblée générale des actionnaires exige une résolution des actionnaires du Sous-Fonds contributif sans exigence de quorum et adoptée à la majorité simple des actions représentées à une telle assemblée, sauf si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type fonds commun de placement ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger auquel cas les résolutions n'obligeront que les actionnaires du Sous-Fonds contributif ayant voté en faveur d'une telle fusion.

#### **Art. 27. Année Sociale**

L'année sociale de la Société commencera le premier jour du mois de janvier et prendra fin le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

#### **Art. 28. Distributions**

L'assemblée générale des actionnaires d'une ou des Classes émis en respect d'un Sous-Fonds peuvent, sur proposition du conseil d'administration et dans les limites prévues par la loi, déterminer la manière dont les résultats d'un Sous-Fonds seront disposés et peuvent de temps en temps déclarer ou autoriser le conseil d'administration de déclarer des distributions.

Pour chaque Classe d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes les distributions se fera pour les actionnaires nominatifs par virement bancaire ou par l'émission d'un chèque. Pour les détenteurs d'actions au porteur le paiement des distributions sera effectué sur présentation du coupon de dividende remis à l'agent ou aux agents désignés par la Société à cet effet.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Sous-Fonds correspondant à (aux) la (les) Classe(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

### **Titre V. Dispositions finales**

#### **Art. 29. La Banque Dépositaire**

Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt. La banque dépositaire aura les devoirs et responsabilités tels que prévus par la Loi de 2002.

Si la banque dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux mois à partir de la date où le contrat devenait effectif. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourront révoquer la banque dépositaire que si et à partir du moment où un remplaçant a été nommé.

#### **Art. 30. Dissolution de la Société**

La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 32 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum.

#### **Art. 31. Liquidation**

La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Art. 32. Modification des Statuts**

Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 33. Déclaration**

Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, les mots «personnes» ou «actionnaires» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

#### **Art. 34. Loi Applicable**

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2002, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la Société et sont estimés à trois mille Euros. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes que le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; qu'à la requête des comparants et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Visconti, H. de Monthébert, C. Bouillon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 décembre 2003, vol. 426, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(083052.3/242/1565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

## **FIDELITY WORLD FUNDS, Fonds Commun de Placement.**

### *Amendment to the Management Regulations*

Upon decision of the Management Company of FIDELITY WORLD FUNDS (the «Fund»), FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., with the approval of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., acting as Custodian of the Fund, the Management Regulations of the Fund are amended as follows:

#### **Art. 3. The Custodian**

Paragraph six is amended to read:

«The Custodian will assume its functions and responsibilities in accordance with Article 17 and paragraph (1) and subparagraph (a), (c), (d) and (e) of paragraph (2) of Article 18 and Article 19 of the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.»

#### **Art. 5. Investment Restrictions**

Paragraph (4) is deleted.

#### **Art. 6. Issue of Units**

The following paragraph is inserted at the end of Article 6:

«Unitholders can transfer their Units to any third person (including the Management Company) at any time in accordance with the terms of the most recent prospectus. In order for such a transfer to be evidenced in the unitholders' register, the transferor and the transferee shall both sign a transfer form.»

#### **Art. 7. Issue Price**

The final sentence of paragraph 1 is amended to read:

«With respect to other classes of Units purchased a contingent deferred sales charge may be assessed on the proceeds of the redemption if and when redeemed from unitholders ...»

**Art. 14. Accounting Year, Audit**

The following words are deleted from the first sentence:

«and for the first time on 30th April 2003»

The reference to the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings in the final paragraph is replaced by a reference to the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.

**Art. 18. Duration of the Fund, Liquidation, Amalgamation**

Paragraph 1 is amended to read:

«The Fund and the various Sub-Funds have been established for an unlimited period. The Fund may be dissolved at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian. Notice of dissolution of the Fund will be given in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper, to be determined jointly by the Management Company and the Custodian.»

Paragraph 5 is amended to read:

«The Management Company may similarly decide to dissolve any Sub-Fund without terminating the Fund. In such event it shall refund to the holders of Units of the classes concerned the full net asset value of such classes. Any decision of the Management Company to liquidate a Sub-Fund will be notified in writing to the Unitholders of the Sub-Fund and, when the Units of the relevant Sub-Fund are listed on the Luxembourg Stock Exchange, published in one Luxembourg newspaper. The proceeds of the refund shall be deposited with the Custodian for a period of six months for collection by the former Unitholders who will be entitled thereto and thereafter at the Caisse des Dépôts et Consignations in Luxembourg.»

*General*

All references to «units» or «sub-fund(s)» to be read as «Units» or «Sub-Fund(s)».

All references to «repurchase(s)» to be read as «redemption(s)».

19 December 2003.

*Management Company / Custodian*

*Signature / Signature*

*Acte modificatif au règlement de gestion*

Par décision de la Société de Gestion de FIDELITY WORLD FUNDS (le «Fonds»), FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., avec l'approbation de BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., agissant comme Dépositaire du Fonds, le Règlement de Gestion est modifié comme suit:

**Art. 3. Le Dépositaire**

Le paragraphe six est modifié comme suit:

«Le Dépositaire assumera ses fonctions et responsabilités conformément à l'Article 17 et au paragraphe (1) et sous-paragraphe (a), (c), (d) et (e) du paragraphe (2) de l'Article 18 et de l'Article 19 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

**Art. 5. Restrictions d'Investissement**

Le paragraphe (4) est supprimé.

**Art. 6. Emission de Parts**

Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'Article 6:

«Les Porteurs de Parts peuvent transférer leurs Parts à toute tierce personne (y compris la Société de Gestion) à tout moment conformément aux dispositions du prospectus le plus récent. Afin d'inscrire un tel transfert dans le registre des actionnaires, le cédant et le cessionnaire signeront un acte de transfert des parts.»

**Art. 7. Prix d'Emission**

La dernière phrase du paragraphe 1 est modifiée comme suit:

«Une commission de vente différée pourra être appliquée en relation avec les autres classes de Parts sur le produit de rachat lors du rachat par les Porteurs de Parts...»

**Art. 14. Année comptable, audit**

Les mots suivants sont supprimés de la première phrase:

«et pour la première fois le 30 avril 2003»

La référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif dans le dernier paragraphe est remplacée par une référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

**Art. 18. Durée du Fonds, Liquidation, Fusion**

Le paragraphe 1 est modifié comme suit:

«Le Fonds et les différents Sous-Fonds sont établis pour une durée illimitée. Le Fonds peut être dissout à tout moment par un accord entre la Société de Gestion et le Dépositaire. Avis de dissolution du Fonds sera donné au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et dans au moins deux journaux ayant une diffusion appropriée, dont au moins un doit être un journal luxembourgeois à déterminer conjointement par la Société de Gestion et le Dépositaire.»

Le paragraphe 5 est modifié comme suit:

«La Société de Gestion pourra, de la même manière, décider de dissoudre un Sous-Fonds sans liquider le Fonds. Si tel est le cas, elle devra rembourser aux porteurs de Parts des classes concernées la totalité de la valeur nette d'inventaire de ces classes. Toute décision de la Société de Gestion de liquider un Sous-Fonds sera notifiée par écrit aux Por-

teurs de Parts du Sous-Fonds et, lorsque les Parts du Sous-Fonds concerné sont cotées à la Bourse de Luxembourg, publiée dans un journal luxembourgeois. Le produit du remboursement sera conservé auprès du Dépositaire pour une période de six mois à l'attention des anciens Porteurs de Parts qui y ont droit et ensuite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de Luxembourg.»

*Général*

Toutes les références à «parts» ou «sous-fonds» doivent être lues comme «Parts» ou «Sous-Fonds».

Toutes les références à «rachats» (repurchases) doivent être lues «rachats» (redemptions).

19 décembre 2003.

*Société de Gestion / Dépositaire*

*Signature / Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05103. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084729.2//98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

---

**FIDELITY NIKKO GLOBAL SELECTION, Fonds Commun de Placement.**

*Amendment to the Management Regulations*

Upon decision of the Management Company of FIDELITY NIKKO GLOBAL SELECTION (the «Fund»), FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., with the approval of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., acting as Custodian of the Fund, the Management Regulations of the Fund are amended as follows:

**Art. 3. The Custodian**

Paragraph six is amended to read:

«The Custodian will assume its functions and responsibilities in accordance with Article 17 and paragraph (1) and subparagraph (a), (c), (d) and (e) of paragraph (2) of Article 18 and Article 19 of the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.»

**Art. 6. Issue of Units**

The following paragraph is inserted at the end of Article 6:

«Unitholders can transfer their Units to any third person (including the Management Company) at any time in accordance with the terms of the most recent prospectus. In order for such a transfer to be evidenced in the unitholders' register, the transferor and the transferee shall both sign a transfer form.»

**Art. 7. Issue Price**

The final sentence of paragraph 1 is amended to read:

«With respect to other classes of Units purchased a contingent deferred sales charge may be assessed on the proceeds of the redemption if and when redeemed from unitholders ...»

**Art. 14. Accounting Year, Audit**

The following words are deleted from the first sentence:

«and for the first time on 30th April 2003»

The reference to the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings in the final paragraph is replaced by a reference to the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.

**Art. 18. Duration of the Fund, Liquidation, Amalgamation**

Paragraph 1 is amended to read:

«The Fund and the various Sub-Funds have been established for an unlimited period. The Fund may be dissolved at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian. Notice of dissolution of the Fund will be given in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper, to be determined jointly by the Management Company and the Custodian.»

Paragraph 5 is amended to read:

«The Management Company may similarly decide to dissolve any Sub-Fund without terminating the Fund. In such event it shall refund to the holders of Units of the classes concerned the full net asset value of such classes. Any decision of the Management Company to liquidate a Sub-Fund will be notified in writing to the Unitholders of the Sub-Fund and, when the Units of the relevant Sub-Fund are listed on the Luxembourg Stock Exchange, published in one Luxembourg newspaper. The proceeds of the refund shall be deposited with the Custodian for a period of six months for collection by the former Unitholders who will be entitled thereto and thereafter at the Caisse des Dépôts et Consignations in Luxembourg.»

*General*

All references to «units» or «sub-fund(s)» to be read as «Units» or «Sub-Fund(s)».

All references to «repurchase(s)» to be read as «redemption(s)».

19 December 2003.

*Management Company / Custodian*

*Signature / Signature*

*Acte modificatif au règlement de gestion*

Par décision de la Société de Gestion de FIDELITY NIKKO GLOBAL SELECTION (le «Fonds»), FIDELITY INVESTMENTS MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., avec l'approbation de BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., agissant comme Dépositaire du Fonds, le Règlement de Gestion est modifié comme suit:

**Art. 3. Le Dépositaire**

Le paragraphe six est modifié comme suit:

«Le Dépositaire assumera ses fonctions et responsabilités conformément à l'article 17 et au paragraphe (1) et sous-paragraphe (a), (c), (d) et (e) du paragraphe (2) de l'Article 18 et de l'Article 19 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

**Art. 6. Emission de Parts**

Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 6:

«Les Porteurs de Parts peuvent transférer leurs Parts à toute tierce personne (y compris la Société de Gestion) à tout moment conformément aux dispositions du prospectus le plus récent. Afin d'inscrire un tel transfert dans le registre des actionnaires, le cédant et le cessionnaire signeront un acte de transfert des parts.»

**Art. 7. Prix d'Emission**

La dernière phrase du paragraphe 1 est modifiée comme suit:

«Une commission de vente différée pourra être appliquée en relation avec les autres classes de Parts sur le produit de rachat lors du rachat par les Porteurs de Parts...»

**Art. 14. Année comptable, audit**

Les mots suivants sont supprimés de la première phrase:

«et pour la première fois le 30 avril 2003»

La référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif dans le dernier paragraphe est remplacée par une référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

**Art. 18. Durée du Fonds, Liquidation, Fusion**

Le paragraphe 1 est modifié comme suit:

«Le Fonds et les différents Sous-Fonds sont établis pour une durée illimitée. Le Fonds peut être dissout à tout moment par un accord entre la Société de Gestion et le Dépositaire. Avis de dissolution du Fonds sera donné au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et dans au moins deux journaux ayant une diffusion appropriée, dont au moins un doit être un journal luxembourgeois à déterminer conjointement par la Société de Gestion et le Dépositaire.»

Le paragraphe 5 est modifié comme suit:

«La Société de Gestion pourra, de la même manière, décider de dissoudre un Sous-Fonds sans liquider le Fonds. Si tel est le cas, elle devra rembourser aux porteurs de Parts des classes concernées la totalité de la valeur nette d'inventaire de ces classes. Toute décision de la Société de Gestion de liquider un Sous-Fonds sera notifiée par écrit aux Porteurs de Parts du Sous-Fonds et, lorsque les Parts du Sous-Fonds concerné sont cotées à la Bourse de Luxembourg, publiée dans un journal luxembourgeois. Le produit du remboursement sera conservé auprès du Dépositaire pour une période de six mois à l'attention des anciens Porteurs de Parts qui y ont droit et ensuite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de Luxembourg.»

*Général*

Toutes les références à «parts» ou «sous-fonds» doivent être lues comme «Parts» ou «Sous-Fonds».

Toutes les références à «rachats» (repurchases) doivent être lues «rachats» (redemptions).

19 décembre 2003.

*Société de Gestion / Dépositaire*

*Signature / Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05097. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084731.2//94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

**GIOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.971.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2003 qu'il a été décidé

- de procéder au remboursement de la totalité de la prime d'émission de la société

et

- de procéder à la distribution d'une partie des résultats reportés de la société et ce à hauteur d'un montant de EUR 22.800.000,00 (vingt-deux millions huit cent mille euros).

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour extrait conforme

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01929. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081255.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**B.C. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 64.560.

In accordance with the circular resolutions of the board of directors of the Company dated 15 August 2003, it has been resolved to acknowledge the resignation of Laura L. Hamilton, resigning director with effect from 15 August 2003, and to co-opt Mark Evans as director of the Company with immediate effect for a term to expire at the next general meeting of shareholders.

Accordingly, the board of directors of the Company is composed as follows:

*Board of Directors:*

- A. Richard Moore Jr.
- Mark Evans
- C. Ronald Blankenship

The Company is bound by the sole signature of any one director.

*On behalf of B.C. HOLDINGS S.A.*

Signature

*By: Director*

Faisant suite aux décisions prises par résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 15 août 2003, il a été décidé de prendre connaissance de la démission de Laura L. Hamilton, administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2003, et de coopter Mark Evans en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat prendra fin à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- A. Richard Moore Jr.
- Mark Evans
- C. Ronald Blankenship

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur unique.

*Au nom de B.C. HOLDINGS S.A.*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01922. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081198.3/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**GROUPE CHAREL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.065.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2003 a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Cornelis Rodenburg, directeur, né le 8 avril 1949 à Naaldwijk, Pays-Bas et demeurant Visserseiland 146, NL-1621 AA Hoorn, Pays-Bas à effet rétroactif du 15 mai 2003 en remplaçant Monsieur P.E. de Graaf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 novembre 2003.

GROUPE CHAREL INVEST S.A.

C. Rodenburg

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01009. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081187.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 41.282.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

*Managing Director*

Signatures

(081179.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**OVERLAND TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 41.282.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 novembre 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de OVERLAND TRUST CORPORATION S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 16.751,96 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081178.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**ENCORE ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 82.779.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**ENCORE ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 82.779.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 3 novembre 2003*

Il résulte du procès-verbal que:

- l'Assemblée Générale a approuvé le bilan ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 2002;

- l'Assemblée Générale a accordé décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2002;

- l'Assemblée Générale a reconduit dans leurs fonctions, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2003, les administrateurs, à savoir:

Monsieur Allan Mattias Salin, né le 9 mai 1973 à Österaker (Suède), demeurant au 19, Bergsundstrand, S-117 38 Stockholm (Suède),

SHAPBURG LIMITED, société ayant son siège social à p.o. box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 123306,

QUENON INVESTMENTS LIMITED, société ayant son siège social à p.o. box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 214239.

- l'Assemblée Générale a reconduit dans ses fonctions, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2003, le Commissaire aux Comptes, à savoir THEMIS AUDIT LIMITED, société ayant son siège social à Abbot Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 300728.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081241.3/1005/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.097.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AK01274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2003.

VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A.

G. Diederich / V. Arno'

*Administrateurs*

(081173.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.097.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AK01276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2003.

VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A.

G. Diederich / V. Arno'

*Administrateurs*

(081174.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 69.097.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AK01279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2003.

VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A.

G. Diederich / V. Arno'

*Administrateurs*

(081176.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**HORLUX 2 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.708.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 octobre 2003*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081267.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**IMMO MARKET CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 43.458.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 290 du 16 juin 1993, modifiée par-devant le même notaire le 3 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 362 du 19 mai 1998, modifiée par-devant le même notaire le 2 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 882 du 23 novembre 1999, modifiée par-devant le même notaire le 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 273 du 11 avril 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

*Pour IMMO MARKET CONSULTING, S.à r.l.*

KPMG EXPERTS-COMPTABLES

Signature

(081191.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**DEXIA PROTECTED, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.728.

—  
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

*Pour DEXIA PROTECTED SICAV*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(081275.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**DEXIA PROTECTED, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.728.

—  
L'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2003 a ratifié la cooptation à la fonction d'administrateur de Monsieur François Pauly en remplacement de Monsieur Mario Guetti, démissionnaire. L'assemblée a également renouvelé les mandats de Messieurs Hernoux, Kuffer, Lasat, Maldague et Pauly. Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Luc Hernoux, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Daniel Kuffer, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur François Pauly, Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

*Pour DEXIA PROTECTED*

*Société d'Investissement à capital variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081273.3/1126/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**INTERFACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 68.777.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 378 du 26 mai 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 avril et du 18 avril 2000, publié au Mémorial C n° 722 du 4 octobre 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 11 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 619 du 20 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

*Pour INTERFACE, S.à r.l.*

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(081194.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**SCER LONDON RESIDENTIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.651.

Following the resignations of Laura L. Hamilton and Kenneth MacNaughton, resigning managers of the Company with effect from 15 August 2003 and following the minutes of the annual general meeting of the sole shareholder of SCER LONDON RESIDENTIAL, S.à r.l., held on 10 September 2003, it has been resolved to appoint A. Richard Moore Jr., Ryan Cregeen and Mark Evans as managers of the Company for an unlimited term of office.

Accordingly, the board of managers of the Company is comprised as follows:

*Board of Managers:*

- Ryan Cregeen
- Mark Evans
- A. Richard Moore Jr.

The Company is bound by the sole signature of any manager.

*On behalf of SCER LONDON RESIDENTIAL, S.à r.l.*

Signature

*By: Manager*

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

Faisant suite aux démissions de Laura L. Hamilton et Kenneth MacNaughton, gérants démissionnaires de la Société avec effet au 15 août 2003 et faisant suite aux résolutions de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de SCER LONDON RESIDENTIAL, S.à r.l., du 10 septembre 2003, il a été décidé de nommer A. Richard Moore Jr., Ryan Cregeen et Mark Evans en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérants de la Société est composé comme suit:

*Conseil de gérants:*

- Ryan Cregeen
- Mark Evans
- A. Richard Moore Jr.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant unique.

*Au nom de SCER LONDON RESIDENTIAL, S.à r.l.*

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01926. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081203.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**TRUCK & EQUIPMENT CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 55.635.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2003, réf. DSO-AK00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(081318.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (liquidée).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.250.

**DISSOLUTION**

3. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 novembre 2003 que BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales conformément à l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Il résulte également des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 novembre 2003 que le rapport du liquidateur et de l'auditeur ont été approuvés, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que les administrateurs en poste jusqu'à la date de liquidation ont reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans au siège social de la société a été ordonné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND (liquidée)*

Signature

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07012. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081271.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**CORPORATE INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 82.238.

Constitué par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1133 du 10 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 12 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 342 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK07096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CORPORATE INVESTMENT PARTNERS S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(081274.3/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**ENEMGE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 30.673.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Le Baron Philippe Bodson, demeurant au 200, avenue Molière à B-1060 Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Madame Catherine Janssens, administrateur de sociétés, demeurant au 19, rue d'Aquinot à B-1380 Lasne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01798. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081278.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

**ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.490.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS  
Société d'Investissement à Capital Variable  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature / Signature

(081294.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**ROBECO INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.490.

Suite aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2003, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Frank Alexander De Boer, General Manager Deutschland Robeco, ROBECO ASSET MANAGEMENT (DEUTSCHLAND), 18, Grüneburgweg, D-60 322 Frankfurt am Main,
- Monsieur Stéfan F.A. Richter, General Manager, ROBECO BANK BELGIUM, 81 bus 6, Louisalaan, B-1050 Bruxelles,
- Monsieur Edith J. Siermann, Executive Vice President, ROBECO GROEP N.V., 120, Coolsingel, NL-3011 AG Rotterdam.

Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS  
Société d'Investissement à Capital Variable  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081280.3/1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**INTERBETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 82.924.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Madame Rita Reichling, avocate, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal à Luxembourg, Présidente;
- Madame Johanna Mozer, avocate, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081282.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**JUBELADE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.131.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(081386.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**E.P. EUROPE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.071.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(081387.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**DIXIE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.079.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(081385.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**M.B.S. - MEDIA BLU SAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 89.640.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Signature.

(081384.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**STERN DEVELOPMENT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 58.626.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Signature.

(081388.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**PIANEGONDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 85.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081401.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**PALANDIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.906.

—  
Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

PALANDIS INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(081525.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**KYLE-STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.360.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

KYLE-STONE HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(081526.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.925.

—  
En date du 18 novembre 2003, l'associé unique, NOVARTIS HOLDING A.G., a pris la décision suivante:

Election de Monsieur Jürg Schmid en tant que Gérant A à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l.

E. Mache

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081262.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**DuPont INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: Contern.  
R. C. Luxembourg B 78.109.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 septembre 2003 que:

- Walker O. William, demeurant aux Etats-Unis, a démissionné comme gérant de la Société en date du 15 octobre 2003,

- Wiley Richard, demeurant en Irlande du Nord (GB), est nommé comme gérant de la Société en date du 15 octobre 2003,

- Loesch Charles, demeurant à Luxembourg, est nommé comme gérant de la Société en date du 15 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081462.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**ARONA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.313.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

ARONA INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(081528.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**D-TEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 50.032.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

M. Limpach-Scheitler

Comptable-Indépendant

(081311.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.959.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(081301.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.959.

Suite aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2003, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Frank Alexander De Boer, General Manager Deutschland Robeco, ROBECO ASSET MANAGEMENT (DEUTSCHLAND), 18, Grüneburgweg, D-60 322 Frankfurt am Main,

- Monsieur Stéfan F. A. Richter, General Manager, ROBECO BANK BELGIUM, 81 bus 6, Louisalaan, B-1050 Bruxelles,

- Monsieur Michael Strating, Vice President Equity Investments Robeco, ROBECO GROEP N.V., 120, Coolingsingel, NL-3011 AG Rotterdam.

Pour ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, réf. LSO-AL00396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081291.3//1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**CORMET INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.416.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

CORMET INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(081531.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.960.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

UNIREC S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(081535.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**NOVARTIS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 90.452.

En date du 18 novembre 2003, l'associé unique, NOVARTIS HOLDING A.G., a pris la décision suivante:

Election de Monsieur Jürg Schmid en tant que Gérant A à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVARTIS FINANCE, S.à r.l.

E. Mache

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081265.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**FINTOUR S.A., Société Anonyme,  
(anc. C.I.T. FIN S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00762, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081395.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**GROUPE ALBERT I<sup>ER</sup> S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 88.465.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Signature.

(081554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**SALTILLO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.378.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(081377.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**NOSTAG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 5.026.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(081379.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**FORTEZZA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 69.452.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 décembre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(081380.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**FORTERESSE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. AGRAPHY INVESTISSEMENTS S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 83.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00780, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081399.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**NOVARTIS ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 92.619.

En date du 18 novembre 2003, l'associé unique, NOVARTIS HOLDING A.G., a pris la décision suivante:

Election de Monsieur Jürg Schmid en tant que Gérant A à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVARTIS ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

E. Mache

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081268.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**SCER LONDON RESIDENTIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 65.650.

Following the resignations of Laura L. Hamilton and Kenneth MacNaughton, resigning directors of the Company with effect from 15 August 2003 and following the extraordinary general meeting of the Company held on 15 August 2003, it has been resolved to appoint Ryan Cregeen and Mark Evans as directors of the Company with immediate effect and for a term ending with the date on which the next annual general meeting of shareholders will be held.

Accordingly, the board of directors of the Company is composed as follows:

*Board of Directors:*

- A. Richard Moore Jr
- Ryan Cregeen
- Mark Evans

The Company is bound by the sole signature of any one director.

*On behalf of SCER LONDON RESIDENTIAL HOLDINGS S.A.*

Signature

*By: Director*

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

Faisant suite aux démissions de Laura L. Hamilton et Kenneth MacNaughton, administrateurs démissionnaires de la Société avec effet au 15 août 2003 et faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 15 août 2003, il a été décidé de nommer Ryan Cregeen et Mark Evans en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat, leur mandat prendra fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- A. Richard Moore Jr.
- Ryan Cregeen
- Mark Evans

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur unique.

*Au nom de SCER LONDON RESIDENTIAL HOLDINGS S.A.*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01924. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(081200.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**SOFITEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.514.

Constituée en date du 24 janvier 1992 par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n° 318 du 24 juillet 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C n° 597 du 2 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 décembre 2003.

*Pour SOFITEX, S.à r.l.*

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(081199.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2003.

---

**PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 33.363.

Nous prions les actionnaires de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de PARVEST (ci-après la «Société») qui se tiendra au siège social de la Société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg le 7 janvier 2004 à 14.30 heures et qui aura à l'ordre du jour les changements statutaires suivants:

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002. - Modification des Articles 1, 3, 5, 19 et 31.
2. Précisions sur les délais de paiement des prix de souscription et de rachat. - Modification des Articles 7 et 8.
3. Précisions sur les restrictions à l'acquisition d'actions de la Société. Modification de l'Article 11.

## 4. Valeur nette d'inventaire - Méthodes d'évaluation supplémentaires. - Modification de l'Article 13.

- Les avoirs liquides, les instruments du marché monétaire et tous les autres instruments peuvent être évalués aux derniers cours de clôture connus du Jour d'Évaluation ou selon la méthode d'amortissement linéaire. En cas d'amortissement linéaire, les positions du portefeuille sont revues régulièrement sous la direction du Conseil d'Administration afin de déterminer s'il existe un écart entre l'évaluation selon la méthode des derniers cours connus et selon celle de l'amortissement linéaire. S'il existe un écart susceptible d'entraîner une dilution conséquente ou de léser les actionnaires, des mesures correctives appropriées peuvent être prises, y compris, si nécessaire, le calcul de la valeur nette d'inventaire en utilisant les derniers cours de clôture connus.

- Introduction de méthodes d'évaluation supplémentaires pour les contrats à terme, les options et les swaps.

## 5. Suppression de la possibilité de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire en cas de défaillance des moyens de communication et de calcul. - Modification de l'Article 14.

## 6. Introduction d'une société de gestion régie par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002. Modification de l'Article 21.

## 7. Refonte complète des Statuts.

## 8. Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

L'Assemblée générale extraordinaire ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle assemblée sera convoquée qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire peut participer et voter en personne à l'Assemblée ou peut nommer un mandataire pour participer et voter en son nom. Ce mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres pour le 2 janvier 2004 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles):

à Luxembourg:

(Agent Payeur Principal):

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Succursale de Luxembourg

23, avenue de la Porte-Neuve

L-2085 Luxembourg.

(Agent Payeur):

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

10A, boulevard Royal

L-2093 Luxembourg.

La présente convocation et un formulaire de procuration sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 12 décembre 2003.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 2 janvier 2004, informer le Conseil d'Administration par écrit (lettre ou représentation) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le projet de statuts soumis au vote de l'Assemblée est disponible sur demande au siège social de la Société.

*Pour le Conseil d'Administration*

C. Volle

*Directeur Général*

I (05295/755/58)

**CANILLAC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 janvier 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (05132/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**WINNING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 78.249.

Le conseil d'administration a pris la décision à l'unanimité de modifier le prospectus de WINNING FUNDS sur les points suivants:

1. Dans le chapitre 7 section 2 «Politiques d'investissement, restrictions et instruments financiers», le point 2.1.1. (a) concernant les investissements en valeurs mobilières non cotées en bourse ou non traitées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public de la sous-section 2.1. «Restrictions d'investissement» est supprimé.
2. Dans le chapitre 7 section 2 «Restrictions et Instruments Financiers», la sous-section 2.4. «Emprunts» est supprimée et remplacée comme suit:  
«2.1.2 Un Compartiment pourra: (b) emprunter jusqu'à 25% de ses actifs nets.»

Les modifications énoncées ci-dessus entreront en vigueur à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis et les actionnaires bénéficieront durant ce mois de la possibilité de demander le rachat de leurs actions sans frais.

Un nouveau prospectus daté janvier 2004 sera disponible au siège de la société.  
(05229/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.039.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 janvier 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (05133/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**VECTOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.004.

VECTOR FUND (la «Société») ayant été constituée le 8 juillet 2002, elle devra, pour le 13 février 2004 au plus tard, soumettre ses statuts aux nouvelles restrictions d'investissement imposées par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 portant transposition des Directives Européennes 2001/107/CE et 2001/108/CE modifiant la Directive 85/611/CEE relative à certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Les actionnaires de VECTOR FUND (la «Société») sont, par conséquent, convoqués à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 janvier 2004 au siège social de la Société au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, à 14.00 heures, afin de délibérer et voter, avec date d'effet le 13 février 2004, sur les modifications des statuts de la Société telles que décrites dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3: Objet.

Suite à l'ajout de la référence à «d'autres avoirs autorisés» dans le premier paragraphe et au remplacement de la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 dans le deuxième paragraphe, l'article 3 modifié devrait se lire:

**«Art. 3. Objet.**

L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (ci-après dénommée «la Loi»).

La Société opère en tant que fonds à compartiments ce qui signifie qu'elle est composée de sous-fonds ou compartiments dont chacun représente une entité d'actifs et de passifs spécifiques et relève d'une politique d'investissement séparée.»

2. Modification de l'article 5: Capital social.

3. Modification de l'article 14: Assemblée Générale Annuelle.
4. Modification de l'article 23: Pouvoirs du Conseil d'Administration.
5. Modification de l'article 28: Réviseur d'entreprises agréé.
6. Modification de l'article 31: Dissolution - Fusion.
7. Modification de l'article 34: Dispositions générales.

Un quorum de présence de la moitié des actions émises et en circulation est requis pour délibérer à cette assemblée générale extraordinaire et les résolutions seront adoptées par le vote favorable d'une majorité des deux-tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée.

Pour être admis à l'assemblée générale extraordinaire, tout propriétaire de titres au porteur doit effectuer le dépôt de ses titres 5 jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social de la Société ou, en Belgique, auprès de l'agent assurant le Service Financier ING Belgium (60, cours St-Michel, B-1040 Bruxelles) ou ses différents bureaux en Belgique.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Pour plus de détails, une lettre aux actionnaires et une procuration sont disponibles au siège social de la Société et, en Belgique, auprès de l'agent assurant le Service Financier ING Belgium ou ses différents bureaux en Belgique.

I (05331/755/46)

Le Conseil d'Administration.

---

**RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.962.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 7 janvier 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 novembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05084/795/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 30.580.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 30 décembre 2003 à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
6. Divers

II (05226/520/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**NORDEV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 87.495.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 décembre 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (05167/000/20)

*Le Conseil d'Administration.***C&P FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxemburg B 76.126.

Die Anteilhaber der Gesellschaft werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am 30. Dezember 2003 um 14.00 Uhr in Luxemburg, 2, place Winston Churchill stattfindet, um über folgende Tagesordnung zu beschließen:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft zwecks Verlegung der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 10. Februar auf den 10. April eines jeden Jahres;
2. Änderung der Artikel 4, 6 und 10 der Satzung der Gesellschaft zwecks Einführung von Namensanteilen sowie Bruchteilen von Anteilen und Änderung der Bestimmungen über die Einberufung von Gesellschafterversammlungen;
3. Änderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft zum Zwecke der Definition des «Eigeninteresses».
4. Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft zum Zwecke der Festlegung des Gesellschaftskapitals und Bedingungen der Ausgabe von Anteilen;
5. Änderung des Artikels 7 der Satzung der Gesellschaft zwecks Ernennung von BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE als Depotbank;
6. Änderung des Artikels 12 der Satzung der Gesellschaft zwecks Definition eines Bewertungstages, welcher zukünftig nur noch ein Bankarbeitstag in Luxemburg ist, sowie der Festlegung des Euro als Fondswährung und zum Zwecke der Änderung der Bestimmungen über die Bewertung des Fondsvermögens;
7. Änderung des Artikels 13 der Satzung der Gesellschaft zwecks Erweiterung der Bestimmungen über die Aussetzung der Berechnung des Anteilwertes;
8. Änderung des Artikels 14 der Satzung der Gesellschaft zwecks Festlegung der Bedingungen für die Rücknahme von Anteilen, welche künftig an einem Bankarbeitstag in Luxemburg zum nächsten Bewertungstag möglich ist;
9. Änderung von Artikel 14 und 16 der Satzung der Gesellschaft zum Zwecke der Ergänzung der Bestimmungen über die Umstrukturierung von Teilfonds infolge Entscheidung des Verwaltungsrates;
10. Änderung von Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft zwecks Entfernung des Verweises auf den ersten Jahresbericht;
11. Änderung von Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft zwecks Ersetzung des Verweises auf Luxemburger Franken auf den Euro;
12. Änderung von Artikel 23 der Satzung der Gesellschaft zum Zwecke der Entfernung des Verweises auf das erste Geschäftsjahr.

Der vollständige Text der vorgeschlagenen Änderungen der Satzung der Gesellschaft ist kostenlos und auf Anfrage für jeden Anteilhaber am Gesellschaftssitz verfügbar.

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung findet im Zusammenhang mit dem Wechsel der Depotbank und zentralen Verwaltungsstelle statt. Detaillierte Informationen diesbezüglich sind kostenlos am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Zum Zwecke der wirksamen Beratung über die Tagesordnungspunkte muss ein Quorum von 50% der anwesenden oder vertretenen Anteile erreicht werden, und die Beschlussfassung bedarf der Zustimmung der Anteilhaber, die 2/3 der bei der Versammlung vertretenen Anteile halten.

Falls das Quorum bei der außerordentlichen Gesellschafterversammlung nicht erreicht wird, muss diese Versammlung gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts vertagt werden. Die vertagte außerordentliche Gesellschafterversammlung kann ohne Quorum-Voraussetzung beraten und die Beschlussfassung erfolgt unter den gleichen Bedingungen, die für die erste außerordentliche Gesellschafterversammlung gelten.

Die Anteilhaber, welche der außerordentlichen Gesellschafterversammlung beiwohnen möchten, werden gebeten, ihre Anteilzertifikate bis 29. Dezember 2003 am Gesellschaftssitz zu hinterlegen. Stimmvollmachten sind am Sitz der Gesellschaft kostenlos erhältlich und müssen vom Anteilhaber ausgefüllt und unterzeichnet bis spätestens 29. Dezember 2003 bei der Gesellschaft eingehen.

II (05285/260/52)

*Im Auftrag des Verwaltungsrates.*

**FINANCIERE TIARA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.205.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 29 décembre 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification d'une résolution prise lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2003:  
Annulation de la nomination de Madame Elisa Amedeo et nomination de Monsieur Guy Fasbender.
2. Divers.

II (05243/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LYNES HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.584.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 décembre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation de la date pour la tenue de l'Assemblée Générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

II (05254/795/14)

*Le Liquidateur.*

---

**MULTI EUROPLACEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 24.007.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le 29 décembre 2003 à 15.00 heures, au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 30 septembre 2003.
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2003.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (05269/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---